

Article 1 : Organisation

La Ville de Beauvais organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Tirage au sort – Spectacle Casse-Noisette sur glace », à l'occasion du spectacle “Casse-Noisette sur glace” d’Olivia Candeloro, qui se déroulera le lundi 29 décembre à 19h30 à la patinoire de Beauvais. La Ville met en jeu 200 places distribuées via un tirage au sort en ligne sur le site beauvaisis.fr, du 17 au 25 décembre 2025 à 0H00.

Article 2 : Objet du jeu

Le jeu consiste à répondre à trois questions simples portant sur :

- La Grande Roue du Marché de Noël (Quelle est la hauteur de la Grande Roue installée pour le Marché de Noël - les Féeries de Noël à Beauvais ? - la réponse se trouve dans les supports de communication de la ville)
- Le thème Casse-Noisette (Qui a composé le ballet Casse Noisette en 1892 ?)
- Le nom de l'événement des Féeries 2025 programmé le vendredi 29 décembre, indiqué sur le programme des Féeries disponible sur beauvaisis.fr et dans le MAG du Beauvaisis du numéro de décembre. (Quel est le nom de l'événement programmé le lundi 29 décembre 2025 dans le cadre des Féeries de Noël à Beauvais ? (indiqué sur le programme des Féeries ou le MAG du Beauvaisis)

Les participants ayant répondu correctement aux trois questions seront intégrés au tirage au sort.

Article 3 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure, à l'exception du personnel de la Ville de Beauvais impliqué dans l'organisation du jeu ainsi que leurs familles.

Une seule participation par personne est autorisée.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer, il convient de :

1. Remplir le formulaire en ligne dédié
2. Répondre correctement aux trois questions
3. Valider la participation

Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

Article 5 : Dotations

La Ville de Beauvais met en jeu :

- 100 lots de 2 places, soit 200 places au total, pour assister au spectacle Casse-Noisette sur glace d’Olivia Candeloro
- Valeur unitaire : 80 € (40€ X 2 places)
- Valeur totale : 8 000 €

Les places sont valables pour la séance du 29 décembre à 19h30 à la patinoire de Beauvais.

Les dotations ne sont ni échangeables ni remboursables.

Article 6 : Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le 25 décembre 2025 parmi les participants ayant répondu correctement aux trois questions. Les gagnants seront contactés directement par email. Sans réponse de leur part sous 48 heures, la Ville se réserve le droit de réattribuer les places.

Les places sont à retirer le jour du spectacle le 29 décembre directement à la patinoire de Beauvais, 7 Rue Antonio de Hojas, 60000 Beauvais, dès l'ouverture des portes à 19h30. Présentation d'un titre d'identité pour accéder au spectacle.

Article 7 : Responsabilité

La Ville de Beauvais ne pourra être tenue responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau Internet
- Problème technique empêchant la participation
- Report ou annulation du spectacle par l'organisateur

Article 8 : Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu et la prise de contact avec les gagnants. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. Pour accéder à leurs données, les rectifier, en demander la suppression ou exercer leur droit à la limitation, les participants peuvent contacter : dpo@beauvaisis.fr, Agglomération du Beauvaisis, 48 rue Desgroux, 60000 Beauvais

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 10 : Consultation

Le règlement complet est disponible sur le site de la Ville de Beauvais, en version papier auprès de la direction de la communication de la ville de Beauvais et peut être transmis gratuitement sur simple demande.